

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « En Vision Arabia for Industry » par la société « Renewable Energy Localization Company » au côté de la société « Envision Energy Technology Pte Ltd »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur n°1** : « Renewable Energy Localization Company » ;
- **L'acquéreur n°2** : « Envision Energy Technology Pte. Ltd. » ;
- **La cible** : « En Vision Arabia for Industry ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Fabrication et la fourniture de systèmes de production d'énergie éolienne (WTGS : Wind Turbine Generation System).

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 décembre 2024.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil a reçu notification la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint de la société « En Vision Arabia for Industry » par la société « Renewable Energy Localization Company» au côté de la société « Envision Energy Technology Pte Ltd ».

« Renewable Energy Localization Company» est une société par actions à actionnaire unique constituée en vertu des lois du Royaume d'Arabie saoudite immatriculée sous le numéro 1010939611. RELC est une filiale entièrement détenue par le Fonds d'investissement public. RELC opère dans des activités d'investissement et de sociétés de portefeuille dans le secteur des énergies renouvelables.

« Envision Energy Technology Pte. Ltd. » est une société privée à responsabilité limitée par actions constituée en vertu des lois de la République de Singapour immatriculée sous le numéro 202305993Z. Envision est active dans la fabrication et la fourniture de systèmes de générateurs d'éoliennes (WTGS) et de systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS).

« En Vision Arabia for Industry » (la cible) est une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Royaume d'Arabie saoudite immatriculée sous le numéro 3550153545. Une fois financée et opérationnelle, la Cible fabriquera et vendra des WTGS terrestres au Moyen-Orient et en Afrique.

Fait à Rabat, le 12 décembre 2024